



DOSSIER D'ADHÉSION

SAISON 2026-2027

Club Français de Waterbike - Verdon

Notre projet

Découvrir, pratiquer et structurer le waterbike dans un cadre sportif, convivial, sécurisé et respectueux des milieux aquatiques du Verdon.

Cotisations annuelles recommandées

Catégorie	Montant	Droits principaux
Membre actif adulte	50 €	Vote, activités et tarifs adhérent
Membre jeune (-18 ans)	35 €	Activités adaptées + autorisation parentale
Formule famille	95 €	2 adultes + enfants mineurs du même foyer
Membre soutien	25 €	Vie du club, sans pratique régulière
Membre bienfaiteur	À partir de 100 €	Soutien renforcé au projet associatif

Participation aux sorties

Format	Durée indicative	Adhérent	Non-adhérent découverte
Initiation	1 h 30	12 €	28 €
Sortie club	2 h 30	18 €	38 €
Demi-journée	Environ 4 h	28 €	50 €
Journée	Parcours programmé	48 €	75 €

Tarifs provisoires

Ces montants doivent être votés par le conseil d'administration ou l'assemblée compétente après obtention du devis d'assurance et fixation, par convention, du coût réel de mise à disposition du matériel par la SAS Waterbike Verdon.

1. Bulletin d'adhésion

Saison	2026-2027
Nom	
Prénom	
Date de naissance	 / /
Adresse	
Code postal / commune	
Téléphone	
Courriel	
Profession (facultatif)	

Catégorie demandée

- ☐ Membre actif adulte - 50 €
☐ Membre jeune - 35 €
☐ Formule famille - 95 €
☐ Membre soutien - 25 €
☐ Membre bienfaiteur - montant : €

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom et prénom	
Lien avec l'adhérent	
Téléphone	

Mode de règlement

- ☐ Chèque ☐ Espèces ☐ Virement bancaire ☐ Autre :

2. Déclarations et autorisations

Aisance aquatique et informations utiles à la sécurité

- ☐ Je déclare savoir nager ou être suffisamment à l'aise dans l'eau pour participer à l'activité.
- ☐ Je m'engage à signaler confidentiellement au responsable toute information strictement nécessaire à ma sécurité, sans inscrire de diagnostic médical sur ce bulletin.
- ☐ Je comprends que le club peut demander une attestation, un test d'aisance aquatique ou un avis médical lorsque la situation, l'âge ou l'activité le justifie.

Engagement du membre

- ☐ J'ai pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et du règlement d'utilisation et de sécurité.
- ☐ Je m'engage à respecter les décisions du responsable de sortie, les zones autorisées et les consignes données lors du briefing.
- ☐ Je m'engage à utiliser avec soin le waterbike, le gilet et les équipements confiés et à signaler immédiatement toute anomalie.
- ☐ Je reconnais avoir été informé de l'intérêt d'une assurance individuelle accident couvrant mes propres dommages corporels.

Droit à l'image - choix indépendant de l'adhésion

- ☐ J'AUTORISE l'association à utiliser mon image pour ses supports d'information non commerciaux.
- ☐ JE N'AUTORISE PAS l'utilisation de mon image.

Ce choix peut être retiré à tout moment par écrit à club@waterbike-verdon.com, sans effet sur l'adhésion.

Protection des données

Les données sont utilisées pour gérer l'adhésion, les activités, la sécurité, les assurances et la vie statutaire du club. Elles sont accessibles aux seuls dirigeants et responsables habilités et conservées pendant la durée nécessaire, puis au maximum trois ans après la fin de l'adhésion, sauf obligation légale ou besoin de preuve. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la limitation de vos données à club@waterbike-verdon.com et saisir la CNIL.

Signature

Fait à / le	 le / /
Signature précédée de « Lu et approuvé »	

Autorisation du représentant légal - adhérent mineur

Je soussigné(e)	
Agissant en qualité de	☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐ Autre :
Téléphone	
Autorise le mineur	 à adhérer et à participer aux activités dans le respect des consignes.
Signature	

3. Consignes d'utilisation du waterbike

Principe essentiel

Le pratiquant reste responsable de son comportement. Il doit suivre le briefing, rester dans le parcours défini et interrompre immédiatement l'activité sur instruction du responsable.

Avant la mise à l'eau

- Porter le gilet d'aide à la flottabilité correctement ajusté pendant toute la navigation.
- Participer au briefing et connaître le parcours, les limites, le point de retour, les dangers et le signal d'arrêt.
- Vérifier avec le responsable les flotteurs, la pression, les sangles, le cadre, le pédalier, la propulsion, la direction, la pagaie et les équipements.
- Ajuster la selle et le guidon uniquement lorsque le waterbike est stabilisé.
- Ne pas partir en cas de fatigue anormale, malaise, consommation d'alcool, stupéfiants ou médicament incompatible avec l'activité.

Embarquement et navigation

- Embarquer et débarquer uniquement au point indiqué, waterbike maintenu et propulsion à l'arrêt.
- S'installer au centre, conserver une position stable et ne pas se tenir debout sur les flotteurs.
- Démarrer doucement, anticiper les changements de direction et arrêter de pédaler à l'approche d'un obstacle.
- Maintenir une distance de sécurité avec les autres waterbikes, bateaux, berges, baigneurs, pontons et ouvrages.
- Respecter la capacité, le nombre de personnes et la charge indiqués pour le modèle attribué.
- Ne pas remorquer, pousser, modifier, démonter, échanger ou abandonner le matériel sans autorisation.
- Rester groupé et visible ; ne jamais quitter la zone ou le parcours annoncé.

Après la sortie

- Revenir au point convenu et attendre l'aide au débarquement.
- Signaler tout choc, bruit, jeu, dégonflage, difficulté de direction ou incident, même sans dommage apparent.
- Restituer le waterbike, le gilet, la pagaie et les accessoires au responsable.

4. Consignes de sécurité nautique

Règles impératives

1. Le port du gilet d'aide à la flottabilité est obligatoire du départ au retour.
2. Les décisions du responsable de sortie concernant la météo, le vent, l'orage, la visibilité, le parcours ou l'arrêt de l'activité s'imposent à tous.
3. Il est interdit de plonger depuis le waterbike, de se baigner pendant la sortie sans autorisation ou de s'approcher volontairement d'une hélice.
4. Il est interdit de naviguer dans les zones fermées, chenaux interdits, zones de baignade ou secteurs signalés comme dangereux.
5. Tout participant en difficulté doit être assisté et signalé immédiatement ; le groupe ne le laisse jamais seul.

En cas de difficulté ou d'incident

- Arrêter de pédaler, conserver son calme et rester avec le waterbike, qui constitue une aide à la flottabilité.
- Alerter immédiatement le responsable par la voix, le geste ou le moyen prévu au briefing.
- En cas de chute, remonter uniquement si la manœuvre est sûre ; sinon, se maintenir aux flotteurs et attendre l'assistance.
- En cas d'orage, vent fort, malaise, collision, avarie ou perte de contrôle, rejoindre le point de repli indiqué ou suivre l'assistance.
- Urgence : appeler le 112. Donner le nom du plan d'eau, la localisation la plus précise, le nombre de victimes, la nature du problème et les conditions d'accès.

Numéros utiles

Urgence européenne : 112 | Pompiers : 18 | SAMU : 15 | Gendarmerie / Police : 17

Conditions pouvant entraîner un refus ou un arrêt

Le responsable peut refuser le départ ou interrompre la participation en cas de non-respect des consignes, équipement inadapté, comportement dangereux, état manifestement incompatible, capacité insuffisante, météo défavorable, matériel non conforme ou absence d'autorisation requise. Cette décision est prise pour la sécurité du participant et du groupe.

5. Fiche de contrôle avant chaque sortie

- [] Lieu, date, horaires, organisateur et responsable identifiés
- [] Autorisation d'usage du site et règles locales vérifiées
- [] Météo, vent, température, niveau d'eau et visibilité vérifiés
- [] Parcours, limites, dangers, points de repli et procédure d'arrêt définis
- [] Liste des participants, contacts d'urgence et mineurs autorisés vérifiés
- [] Waterbikes et EPI attribués, contrôlés et inscrits au registre
- [] Trousse de secours disponible et moyen de communication opérationnel
- [] Briefing réalisé et compréhension des consignes vérifiée
- [] Attestation d'assurance RC de l'association disponible
- [] Affichages EAPS applicables disponibles, y compris Signal-Sports

Documents à tenir par l'association

- Statuts, règlement intérieur, procès-verbaux et registre des décisions.
- Contrat d'assurance responsabilité civile couvrant l'association, ses préposés, bénévoles et pratiquants.
- Convention écrite avec la SAS Waterbike Verdon pour le matériel, inventaire, tarifs, entretien, responsabilités et conflits d'intérêts.
- Registre du matériel et des EPI, contrôles, entretien, sorties, incidents et accidents.
- Organisation des secours, trousse de secours, moyen d'alerte et procédure de déclaration des accidents graves.
- Informations RGPD, registre minimal des traitements et gestion séparée des autorisations d'image.

Point de vigilance

Ce dossier constitue une base opérationnelle. Avant l'ouverture des activités, faites valider la couverture exacte par l'assureur, les conditions d'encadrement par le SDJES et les règles de navigation ou d'occupation applicables à chaque plan d'eau.

Références officielles consultées

- Code du sport, articles L.321-1 et suivants, L.322-1 et suivants, R.322-4 à R.322-7.
- Service-Public.fr : assurances pour le sport ; certificat médical ; assurance des associations.
- Associations.gouv.fr : rédaction des statuts, adhésion des mineurs et droit à l'image.
- CNIL : protection des données dans le sport amateur et information des personnes.
- Ministère des Sports : réglementation et déclarations applicables aux EAPS ; affichage Signal-Sports.